

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARTOLOTTA, Vincent
BLACHERE, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Pierre LUCAS,
Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA,
Madame Olivia BURLLES à Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur
Jérôme DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à
Madame Nathalie PONCE-GASSIER,

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Marie PERRON

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Date de convocation

24 mars 2023

OBJET : Approbation du Compte de gestion 2022 – Budget Centre Social (M14)

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-31 ;

Vu les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le rapporteur rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Il présente à l'assemblée les chiffres du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget Centre Social :

Résultat budgétaire de l'exercice 2022

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Section de fonctionnement	662 725,19	650 406,49	- 12 318,50
TOTAL	662 725,19	650 406,49	- 12 318,50

Résultat de clôture du budget 2022

Section	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	0,00		0,00		0,00
Fonctionnement	+ 19 926,02		- 12 318,50		+ 7 607,32
TOTAL	+ 19 926,02		- 12 318,50		+ 7 607,32

Le résultat de clôture pour l'année 2022 se porte à **+ 7 607,32 €** et comporte :

- **Un résultat d'investissement de :** **0,00 €**
- **Un excédent de fonctionnement de :** **7 607,32 €**

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 du budget Centre Social.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

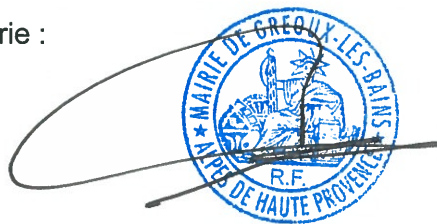
Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 30 mars 2023

Signé,
Le **30 MARS 2023**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **04 AVR. 2023**



Paul AUDAN

Anne-Marie PERRON